



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2013)3

Strasbourg, le 6 septembre 2013

**4^e réunion du Bureau
Strasbourg, 16-17 octobre 2013**

12^{EME} REUNION ANNUELLE DES COORDINATEURS NATIONAUX HEREIN, STRASBOURG 1-2 JUILLET

DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 3.2 du projet d'Ordre du jour

- Le Bureau est invité à prendre note du rapport de la réunion

1^{re} session – ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

1.1 Introduction et adoption de l'ordre du jour

Gianluca Silvestrini, chef de la Division Gestion de la diversité, ouvre la session et donne un aperçu des objectifs révisés du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine. La réforme offre l'occasion de mettre en avant le rôle du patrimoine dans le cadre des priorités politiques du Conseil de l'Europe et de situer le patrimoine dans le domaine prioritaire de la démocratie.

M. Silvestrini rapporte que, récemment, un groupe de 22 Etats membres ont adressé au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) une déclaration de soutien au Réseau européen du patrimoine. Cette déclaration souligne l'importance que les Etats membres attachent à cette initiative. Le texte de la déclaration est distribué aux coordinateurs nationaux.

M. Silvestrini rappelle que le Réseau européen du patrimoine a pour tâche principale de produire des rapports sur les politiques nationales du patrimoine, mais que son champ d'action ne se limite pas à ces rapports. La finalisation de la procédure de rapports permettra au réseau de consolider sa position et son rôle de chef de file dans le domaine du patrimoine, et ainsi de multiplier les occasions de prendre contact avec les autres réseaux internationaux pertinents afin de discuter des priorités, des thèmes transversaux et des synergies potentielles. Le Conseil de l'Europe souhaite avant tout faciliter les contacts entre les principaux acteurs, encourager les synergies et promouvoir une réflexion commune afin de formuler des propositions ou des recommandations à l'intention des décideurs politiques au niveau européen.

Le projet d'ordre du jour de la réunion est présenté par **Giuliana De Francesco** et adopté par les participants.

1.2 Développements récents du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage

Erminia Sciacchitano (Italie), présidente nouvellement élue du CDCPP, décrit les trois principaux défis auxquels est confronté le secteur du patrimoine en Europe, ainsi que cela ressort des débats tenus lors de la dernière session du CDCPP (27-29 mai 2013) :

1. la crise économique et sociale, qui entraîne des coupes budgétaires touchant la culture et le patrimoine et impose un mode décisionnel reposant sur des preuves fiables ;
2. la réforme du Conseil de l'Europe, qui vise à renouveler son rôle d'organe politique ;
3. la nécessité, pour nos autorités nationales, de mettre en place de nouveaux modèles de gouvernance associant les pouvoirs locaux, les ONG et le secteur privé au processus décisionnel.

Dans cette situation, le rôle du Réseau européen du patrimoine doit être conçu en tenant compte de son cadre juridique établi de longue date et adapté au fil du temps. Les débuts remontent à la recommandation ministérielle d'Helsinki, de 1996, qui a créé un réseau chargé de concevoir et entretenir un paysage européen de politiques du patrimoine culturel ; de nombreux développements ont eu lieu depuis, dont l'un des plus récents est la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Moscou en 2013 et qui a souligné les besoins actuels en termes de données et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le Réseau européen du patrimoine a récemment franchi d'importantes étapes. Un élément clé de son développement futur réside dans l'échange avec d'autres réseaux tels que l'EHHF (European Heritage Heads Forum), qui a récemment créé un groupe de travail sur la dimension économique du patrimoine, le Comité des sages de l'Union européenne sur le patrimoine culturel, le programme Europe créative, et la fondation Asie-Europe.

Les potentialités de notre plate-forme (réseaux et données) pourraient utilement être exploitées dans ce contexte.

2^e session – RAPPORTS EUROPÉENS SUR LES POLITIQUES DU PATRIMOINE

2.1 Rapports européens sur les politiques du patrimoine 2013 : résultats

Giuliana De Francesco présente une vue d'ensemble des données extraites des rapports nationaux disponibles au moment de la préparation de la réunion (soit sous forme publiée, soit sous forme de projet). Elle indique que les données statistiques peuvent encore connaître des changements d'ici l'achèvement et la publication de tous les rapports. Les coordinateurs nationaux se réjouissent vivement des résultats obtenus et aussi du fait que la synthèse des informations fournies collectivement par le réseau de coordinateurs soit ainsi rendue visible pour la première fois.

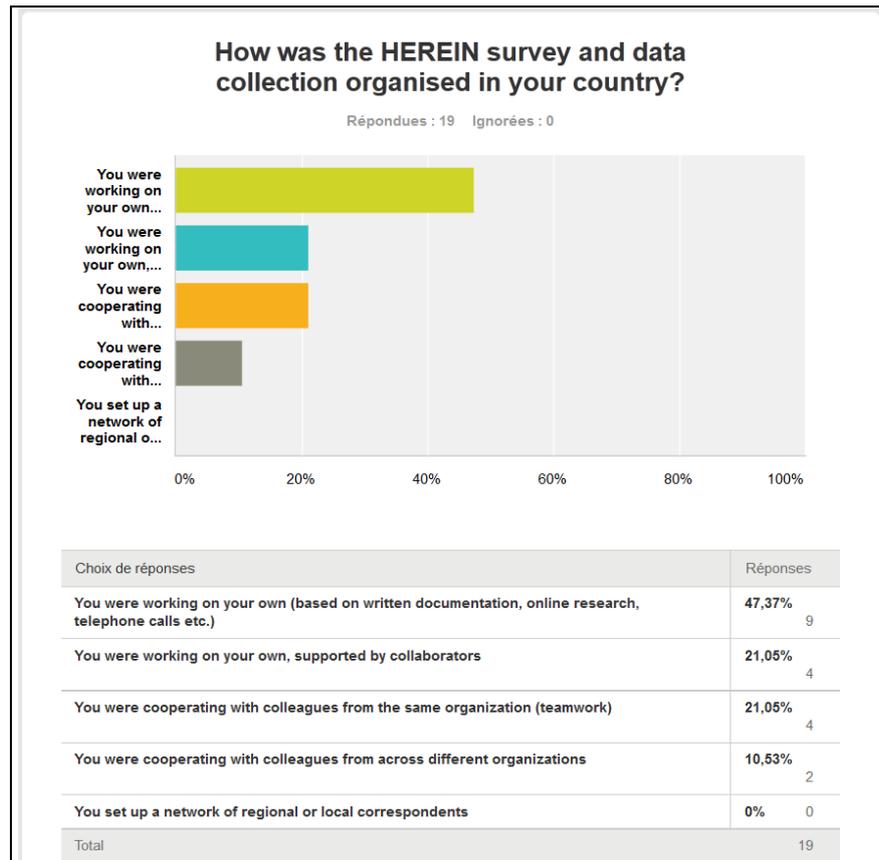
Il est estimé que les résultats présentés sont utiles et méritent d'être publiés en tant que source fiable d'informations pour le secteur culturel dans son ensemble.

Le principal défi tient au fait que l'établissement des rapports est une activité continue, eu égard à l'évolution constante des politiques nationales qui impose une mise à jour de l'information à intervalles réguliers.

2.2 Rapports européens sur les politiques du patrimoine 2013 : réactions

Cette session vise à donner aux coordinateurs nationaux l'occasion d'échanger leur expérience sur l'établissement des rapports et d'évoquer par exemple les problèmes rencontrés, les solutions trouvées et les bonnes pratiques en ce qui concerne les questions organisationnelles liées à la collecte de données ; les coordinateurs qui doivent encore achever leur rapport pourront puiser des idées, de l'aide et des encouragements dans ces échanges.

Tout d'abord, les résultats d'une enquête sur l'**organisation** nationale de la collecte de données sont présentés (voir figure ci-dessous).



Ensuite, un certain nombre de coordinateurs présentent leur expérience au niveau national.

Pour l'**Espagne**, Cristina Lafuente émet des commentaires positifs sur le questionnaire utilisé dans HEREIN 3, qu'elle trouve clair et complet. Elle regrette toutefois que soient exclus plusieurs secteurs du patrimoine, comme par exemple les musées. En Espagne, les régions possèdent un certain degré d'autonomie ; c'est pourquoi des réunions et des formations ont été organisées avec les 19 régions, et un guide succinct a été préparé afin de faciliter la tâche et d'expliquer le questionnaire aux responsables des administrations culturelles régionales. Cela représente une charge de travail importante pour une seule personne, mais si l'Espagne a réussi à établir son rapport malgré le nombre de régions autonomes, tous les autres pays devraient y arriver aussi.

D'autres pays, comme la **Hongrie**, ont préparé une série de questions à soumettre aux institutions concernées afin de faciliter la collaboration et la collecte de données.

Pour la **Croatie**, Igor Maroević souligne les difficultés liées à la collecte d'informations financières et statistiques, compte tenu du fait que le format habituellement utilisé par les ministères pour recueillir ces données est différent de celui du questionnaire HEREIN. Tous les services ministériels croates ont été très coopératifs.

Pour « l'**ex-République yougoslave de Macédoine** », Goran Sanev indique que la principale difficulté était liée à l'intérêt limité de l'administration nationale pour HEREIN et au peu d'empressement de l'administration à fournir des données. Il émet l'espoir que le réseau HEREIN voie prochainement sa capacité d'action renforcée et passe de l'enregistrement des rapports à un rôle plus influent sur les politiques nationales.

Pour la **France**, Orane Proisy déclare n'avoir pas rencontré de problème particulier, hormis pour ce qui est de la formulation de certaines questions. La France étant dotée d'une administration centralisée, elle a pris contact directement avec les collègues responsables de chaque domaine au sein de son ministère, puis a rempli le questionnaire sur la base des informations fournies.

En **Bosnie-Herzégovine**, explique Tarik Jazvin, la difficulté principale était liée au fait que les conventions du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine culturel ont toutes été ratifiées, mais pas encore intégrées dans la législation nationale. De fait, il n'existe pas de loi spécifique sur le patrimoine en Bosnie-Herzégovine. Le manque d'information qui en résulte est expliqué dans la section des commentaires.

Pour le **Portugal**, Rita Gonçalves explique être confrontée à un problème de réduction de personnel et de surcharge de travail. Les professionnels qui participent à l'élaboration du rapport devraient recevoir une forme de reconnaissance en retour, à commencer par la possibilité de voir leur travail bien présenté en ligne.

Il est signalé que, lorsque le travail du coordinateur national ne reçoit pas le soutien nécessaire de la part de son administration, le Conseil de l'Europe peut envoyer des lettres officielles pour l'appuyer.

La deuxième partie de la session d'échange d'informations porte sur les questions de contenu qui ont pu apparaître au cours du travail avec le questionnaire et auprès des acteurs sur le terrain.

Michele D'Addetta évoque HEREIN en tant que système de suivi des conventions du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine. En particulier, il présente un bref aperçu des dispositions conventionnelles qui ne semblent pas être couvertes par le questionnaire actuel HEREIN 3.

La discussion qui s'ensuit fait ressortir la nécessité d'intégrer l'approche de la Convention de Faro dans le questionnaire, notamment pour ce qui est du renforcement des pouvoirs des collectivités locales, et de surveiller la mise en œuvre de certaines dispositions de cette convention. Cela devrait s'accompagner d'un recensement, auprès des Etats membres, des bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre locale de la Convention de Faro.

Il convient de garder à l'esprit que HEREIN a été conçu comme un outil de suivi non contraignant de la mise en œuvre des conventions (de Grenade et de La Valette principalement), non comme un moyen d'évaluer les politiques nationales ; de plus, les pays participants n'ont pas tous ratifié l'ensemble des conventions qui font l'objet du suivi de HEREIN 3.

2.3 Analyse et interprétation des conclusions des rapports européens sur les politiques du patrimoine

Enfin, la discussion passe à la détermination des étapes nécessaires pour analyser les données collectées dans le cadre des rapports européens sur les politiques du patrimoine.

Le réseau considère que les données sont utiles à la fois pour orienter la vision et la mission du réseau HEREIN et en tant que précieuse source d'informations pour d'autres réseaux.

Pour produire des résultats pertinents, l'analyse et la comparaison des données devraient tenir compte des caractéristiques de chaque pays : taille, nombre d'habitants, budget national, PIB, etc.

Un groupe de travail composé de coordinateurs nationaux épaulés par des experts scientifiques externes pourrait se pencher sur l'analyse et l'interprétation des données.

3^e session – DÉVELOPPEMENT

3.1 Projet pilote pour une base de connaissances du Réseau européen du patrimoine

Le système HEREIN 3 est installé et fonctionne ; la saisie des données et la publication des rapports sont en cours. Toutefois, ainsi qu'il est expliqué en détail dans le rapport d'étape, le système manque de flexibilité et il n'est pas recommandé de poursuivre son développement.

En réponse aux attentes des coordinateurs nationaux qui souhaitent mettre à jour le questionnaire, mener des enquêtes et collecter des informations complémentaires relatives aux politiques du patrimoine, le secrétariat s'efforce de mettre en place un site web plus convivial basé sur Drupal, un système de gestion de contenu flexible et modulaire largement utilisé. La migration complète du questionnaire et des données HEREIN 3 est d'ores et déjà programmée. Il est nécessaire d'entendre les réactions du réseau avant de passer à l'étape suivante.

Traian Muresan présente le pilote et ses principales caractéristiques, et indique que tous les éléments peuvent être modifiés ou ajoutés en fonction des préférences du réseau. Le pilote suscite l'enthousiasme des coordinateurs, qui se réjouissent des nouvelles perspectives qui s'ouvrent avec la possibilité d'intégrer le thésaurus et la base de données des politiques du patrimoine dans le système. A la suite de quelques questions concernant les aspects techniques et de sécurité de Drupal, il est décidé de poursuivre le développement de la base de connaissances.

3.2 Le questionnaire HEREIN : Proposition de modifications

La structure du questionnaire s'est révélée utile et bien conçue, et a fait preuve d'un niveau de qualité élevé à l'usage. Les données statistiques sont souvent difficiles à compiler en raison des différents formats dans lesquels elles sont collectées au niveau national, mais elles sont jugées très importantes dans le cadre des évaluations effectuées par les décideurs politiques.

Selon certains coordinateurs, les principaux problèmes ne se situent pas au niveau des questions mais au niveau du choix trop limité de réponses possibles ; les réponses par oui ou par non, notamment, ne permettent pas de rendre compte de la complexité des situations. En revanche, il est plus facile d'extraire des données statistiques de ce type de questions.

Les modifications qu'il faudrait apporter au questionnaire concernent principalement l'intégration de l'approche de la Convention de Faro et de ses dispositions.

4^e session – SUITES DONNÉES À LA PLÉNIÈRE DE 2012 ET À LA RÉUNION DE BERNE

4.1 Le Réseau européen du patrimoine et les tendances dans le domaine du patrimoine culturel

Les groupes de travail précédents ont établi que le réseau devrait, parallèlement à l'entretien de la base de données des politiques, effectuer des analyses, des études de cas et des enquêtes répondant à des besoins spécifiques. Certains thèmes ont ainsi été proposés lors de la réunion plénière de 2012. Le groupe de travail de Berne a recommandé d'étudier en priorité la question de la gestion du patrimoine en temps de crise.

Le thème est présenté en détail par **Irina Oberlander-Tarnoveanu** (Roumanie). Compte tenu de la situation actuelle, qui est extrêmement difficile, le réseau doit répondre avant tout à la question de savoir que faire pour influencer de manière positive les décisions gouvernementales.

La rédaction d'une recommandation destinée à être diffusée auprès des Etats membres du Conseil de l'Europe serait un moyen d'encourager les gouvernements à investir dans la préservation et l'amélioration du patrimoine en temps de crise.

Zvezda Kozelj (Slovénie) présente les conclusions du Colloque international sur le patrimoine culturel et les questions juridiques, organisé conjointement par ICOMOS, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'Institut national de la protection du patrimoine culturel de Slovénie. Le colloque s'est tenu du 2 au 4 mai 2013 à Bled et portait sur des questions proches de celles qui intéressent le réseau. Plusieurs recommandations y ont été formulées, notamment : renouveler la mission traditionnelle des ministères responsables du patrimoine culturel en encourageant l'acquisition de compétences et d'expérience dans de nouveaux domaines ; associer la société civile à la gouvernance, parallèlement aux institutions compétentes ; suggérer de nouveaux types d'interventions grâce à une politique proactive. La recommandation finale était un appel à enrichir le débat d'idées et à faire converger les contributions vers le Réseau européen du patrimoine en vue de leur analyse et de leur systématisation.

Certains coordinateurs se déclarent favorables à la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux moyens d'apprécier la valeur économique du patrimoine culturel en vue de convaincre les décideurs politiques de l'existence de sources potentielles de revenus. Erminia Sciacchitano souligne que l'appréciation de la valeur économique du patrimoine culturel est d'ores et déjà à l'étude dans d'autres forums internationaux tels que l'UNESCO ou la task force de l'EHHF (European Heritage Heads Forum). La valeur sociale du patrimoine culturel, en revanche, est une particularité du Conseil de l'Europe et constitue un domaine de recherche plus adapté dans ce cadre. Il se dégage un consensus général sur ces considérations. L'impact social du patrimoine sur la qualité de vie et le bien-être des habitants, par exemple, est un sujet moins fréquemment examiné sur la scène internationale.

Gianluca Silvestrini expose les questions qui seront traitées lors du Forum de Marseille sur la valeur sociale du patrimoine, à l'automne, et décrit les liens qui relient les aspects sociaux aux aspects économiques.

4.2 Le Réseau européen du patrimoine et la collecte des bonnes pratiques relatives aux programmes et aux politiques du patrimoine culturel

La collecte de bonnes pratiques concernant des aspects spécifiques fait partie des activités préconisées par le groupe de travail Vision et stratégie (2012).

La discussion fait ressortir l'intérêt de recenser les bonnes pratiques, parmi les Etats membres, sur les aspects suivants :

- la mise en œuvre locale de la **Convention de Faro** ;
- la **numérisation** et l'accès à la culture ainsi que l'utilisation des outils numériques en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité de la préservation et de la valorisation du patrimoine.

4.3 Suite des activités des groupes de travail

Il est décidé d'établir deux groupes de travail en 2013.

Le GT1 Valeurs sociales et économiques du patrimoine sera également chargé de la mise à jour du questionnaire en vue d'intégrer le suivi de la Convention de Faro ;

Le GT2 Promotion du Réseau européen du patrimoine devra s'inspirer du plan de communication esquissé par le GT correspondant en 2012 pour concevoir la promotion du réseau et de HEREIN 3. Il devra en outre s'occuper de la base de connaissances pour le Réseau européen du patrimoine, c'est-à-dire suivre, orienter et commenter son développement en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins du réseau.

Les coordinateurs nationaux sont invités à se porter volontaires pour participer aux groupes, avec les résultats provisoires suivants :

- GT1 : Belgique/Wallonie, Croatie, Italie, République de Moldova, Portugal, Espagne, Suède ;
- GT2 : Belgique/Flandre, Bosnie-Herzégovine, France, Monténégro, Pays-Bas.

Il est demandé aux volontaires de confirmer leur participation après consultation de leur hiérarchie. La participation au groupe sera ouverte à ceux qui ne peuvent pas participer à la réunion plénière. Les groupes pourront comprendre des experts si cela est demandé et proposé par les pays participants. Par souci d'efficacité, le nombre de membres de chaque groupe sera toutefois limité à 10. Il est décidé que les réunions des groupes pourront durer jusqu'à deux jours, ne nécessiteront pas de service d'interprétation et auront lieu en septembre ou en octobre de l'année en cours. La date et le lieu précis seront fixés ultérieurement.

5^e session – COOPÉRATION ET INFORMATION

5.1 AISBL HEREIN : présentation des activités et propositions pour une plus grande collaboration

Gislaine Devillers et **Orane Proisy** présentent les réalisations accomplies par l'association au cours de l'année passée. La première édition du Carnet HEREIN a été revue ; elle est prête à être diffusée. La deuxième édition sera consacrée aux acteurs du patrimoine. Une table des matières détaillée est distribuée à tous les participants, et fait l'objet d'explications. Le contenu de cette publication proviendra principalement de la base de données HEREIN 3. Tous les membres du réseau accueillent favorablement la présentation.

Le réseau propose de mentionner dans le Carnet les listes officielles d'experts qui existent dans certains pays. Il serait également utile de mentionner les institutions universitaires œuvrant dans le domaine du patrimoine. Toutefois, il est considéré que cela dépasserait le cadre de cette publication. La question des compétences et de la formation pourrait former le thème d'une autre édition du Carnet.

5.2 Le Compendium des politiques culturelles en Europe

Kathrin Merkle et **Oliver Goebel** présentent les objectifs, les méthodes, les participants et le contenu de l'initiative du Compendium des politiques culturelles en Europe, qui peut être consulté sous <http://www.culturalpolicies.net/>. La présentation a pour objectif d'établir le contact entre les deux réseaux et d'échanger des informations de première main.